
**SYNDICAT MIXTE POUR LE
SCHEMA DIRECTEUR
DE LA REGION DE STRASBOURG**

COMMISSION DE TRAVAIL N°4
Espaces naturels et environnement

Restitution de la réunion
du 15 juin 2000

ETAIENT PRESENTS

Membres élus délégués

Madame	MEYER Danièle	Maire de la commune de Rhinau Présidente de la commission 4
Messieurs	BAUMERT Roger	Vice-Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg
	DARTEVELLE Jean-Claude	SIVOM Ackerland
	HELFTER Jacques	Communauté de Communes de Benfeld et environs
	KAMMERER Gérard	Communauté Urbaine de Strasbourg
	KLEIN Constant	Communauté de Communes du Pays d'Erstein
	SCHULTZ Georges	Communauté de Communes du pays de la Zorn

Personnes publiques associées

Madame	BRUNEAU Alix	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Messieurs	CLAVERIE Jean Claude	Direction Départementale de l'Equipement
	DURAND Renaud	Direction Régionale de l'Equipement
Madame	GARTNER Lucienne	Région Alsace
Messieurs	MATÉJA Jean-Lou	Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme - Conseil Général du Bas-Rhin
	RALUY Philippe	Direction Départementale de l'Equipement
Madame	SIEBERT Christine	Région Alsace
Messieurs	SIMON Thierry	Direction Régionale de l'Environnement
	SPITZER Jean-Paul	Service de la Navigation de Strasbourg
	WERNERT Jean	Chambre de Commerce et d'Industrie
	ZUGMEYER François	Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin

Participants allemands

Messieurs	ARMBRUSTER Jörg	Stadt Kehl
	LÖHR Stefan	Stadt Lahr
	REITH Kurt	Bürgermeisteramt Meissenheim
	SCHNEIDER Siegfried	Stadt Kehl

Autres participants

Mesdames	CENCIC Nathalie	Agence de l'Eau Rhin-Meuse
	DANDANE Sonia	Stagiaire - Syndicat Mixte
Messieurs	ELSASS Philippe	BRGM, Service Géologique Régional Alsace
	MAIR Jürgen	Landratsamt OrtenauKreis
	KÖPPEL Ottmar	Landratsamt OrtenauKreis
	REVERDY Michel	Directeur du Syndicat Mixte
	ZAMMITE Jean-Michel	Communauté Urbaine de Strasbourg - Direction de l'Environnement
	ZETER Pierre	Communauté Urbaine de Strasbourg - Service de l'Urbanisme

Participants de l'Agence d'Urbanisme

Madame	DEBACQ Laurence	Animatrice de la commission 4
Monsieur	DIEBOLD Francis	
Madame	MASTELLI Géraldine	Responsable thématique de la commission 4
Messieurs	MEYER Christian	

PERSONNES EXCUSÉES

Monsieur	GALEA Jean Michel	Communauté de Communes du Pays d'Erstein <i>suppléant de Monsieur Théo Schnee</i>
----------	-------------------	--

Messieurs KRIEGER Michel Communauté urbaine de Strasbourg
suppléant de Monsieur Claude Kunz
Vice -Président CUS et conseiller municipal
SCHALL Antoine SIVOM les Châteaux
SCHNEE Théo Communauté de Communes du Pays d'Erstein
représenté par Monsieur Galéa
STAMMBACH Harald Chambre de Commerce et d'Industrie
de Strasbourg et du Bas-Rhin
STEINMETZ Hubert Communauté de communes de la Région de Brumath

Monsieur le représentant de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et
Sociales

Monsieur le représentant du Conseil Général du Bas-Rhin

POINTS-CLEFS DE LA REUNION

1. Accueil des participants et introduction à la réunion par Monsieur ARMBRUSTER, Premier adjoint au Maire de Kehl
2. Approbation du compte rendu de la dernière session et rappel de l'ordre du jour par Mme la Présidente de la commission
3. Présentation de la fiche «Eaux» par Mme Mastelli
 - M. ARMBRUSTER propose de transmettre les données inondations allemandes afin de compléter la carte inondations. Il souligne par contre que la planification de la gestion de l'eau par SAGE et SDAGE n'existe pas en Allemagne. Ce sont les Directions de l'Eau du Land qui gèrent la politique globale de l'eau.
 - M. ZUGMEYER rappelle la participation de la profession agricole à la protection de la ressource en eau par les opérations Fertimieux.
 - Mme BRUNEAU précise que le système d'annonce de crues est en place sur tous les cours d'eau et non seulement sur la Zorn. Elle signale également que certaines zones inondables sont à l'heure actuelle encore urbanisables.
 - Mme SIEBERT signale un inventaire transfrontalier des cours d'eau pour fin 2000 et demande la prise en compte du SAGE Ill-Nappe-Rhin dans le document final EAUX. Une plaquette «la nappe phréatique rhénane, un atout pour le Rhin Supérieur», réalisée avec le BRGM, est mise à la disposition de chaque participant.
 - Mme MEYER rappelle la nécessité de mettre à disposition de l'ADEUS les documents nécessaires à l'état des lieux «environnement».
 - M. ZAMMITE constate que le SAGE n'est pas opposable aux tiers. Il rappelle que le Plan Action Rhin développe par contre des consignes et des restrictions dans le cadre de la Loi sur l'eau de 1992. Il précise également que c'est le traitement de l'azote qui pose problème pour la station d'épuration de Strasbourg, et non le phosphore, dans la mesure où l'équipement de la station pour le traitement de l'azote est très coûteux. Néanmoins, la station sera mise aux normes européennes dans les prochaines années. Enfin il souligne que la circulaire de la Mission Interservices de l'Eau (MISE) n'est pas opposable.

- M. RALUY note que, dans la mesure où cette circulaire fera partie du porté à connaissance de l'Etat, elle devra être prise en compte par le Schéma Directeur.
 - M. KLEIN pose la question du choix du réseau, unitaire ou séparatif,
 - Mme MEYER répond que le réseau est unitaire en Alsace pour des raisons historiques.
4. Intervention de M. ELSASS, Bureau des Recherches Géologiques et Minières sur la vulnérabilité de la nappe phréatique rhénane
5. Réaction des participants
- M. ZUGMEYER rappelle qu'il faut distinguer seuil de détection d'un produit et seuil de nuisance pour la santé. Par ailleurs, il existe une taxe sur les produits phytosanitaires depuis le 1^{er} janvier 2000.
 - Mme SIEBERT note que, notamment dans le cas de l'atrazine, il faut s'intéresser aussi à la teneur en sous-produits présents dans la nappe.
 - M. ZUGMEYER précise que l'agriculture recherche des produits susceptibles de remplacer l'atrazine, mais qu'actuellement on ne connaît pas leur évolution à long terme. On essaie donc de remplacer l'usage de phytosanitaires par des moyens mécaniques et l'utilisation de prédateurs,
 - M. BAUMERT demande à connaître les enseignements tirés en Allemagne de l'interdiction de l'atrazine.
 - M. ELSASS constate en réponse la rémanence très grande de ce produit.
6. Intervention de Mme CENCIC, Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur les techniques alternatives en matière d'assainissement pluvial.
7. Réactions des participants
- Mme MEYER et M. BAUMERT notent que les élus sont responsables de l'assainissement pluvial, mais n'ont pas les moyens de contrôle de la conformité des installations privées.
 - M. SCHNEIDER adhère à cette remarque. Il précise que ces techniques sont cependant très utilisées en Allemagne (fossés, citernes...).
 - M. MAIR ajoute qu'un Schéma directeur existe pour les eaux pluviales et que l'infiltration directe (puits) est interdite. Les collectivités contrôlent les grands ouvrages.
 - M. LÖHR estime que le système alternatif mené jusqu'au bout est rentable. Il présente l'exemple de l'assainissement pluvial d'un aéroport allemand.

- Mme MEYER estime que les techniques alternatives pour l'assainissement pluvial représentent un enjeu et doivent faire l'objet d'une communication et d'une information plus larges, notamment dans le cadre du Schéma Directeur.
8. Rappel des dates des prochaines sessions de la commission 4 et remerciements par Mme la Présidente.
- 12 octobre 2000 (Plobsheim, 10h - 16h30): les espaces non bâtis,
 - 9 novembre 2000 (lieu à définir, 14h): paysage et patrimoine,
 - 25 janvier 2001 (lieu à définir, 14h): synthèse

Danièle MEYER
Présidente de la Commission n° 4

Pièces jointes :

1. *Fiche de synthèse risques et nuisances (nouvelle version)*
2. *Interventions de M. ELSASS et Mme CENCIC*
3. *Rapport EAUX*